

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 31 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 11 Votants : 13 Procurations : 2

Date de convocation : 27 mai 2024

Date d'affichage : 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD

Absents : Lionel CAYRON

Représentés : Sabine THOMAS par Anne-Marie FRENEHARD, Virginie GOVIGON par Paulette FOURNIER

Objet : Ecole du Roc nantais
Projet pédagogique

Délibération n° 2024-70

Monsieur le Maire explique qu'une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école. Les objectifs étant de former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable, de reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire et de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'accord et l'aide de la commune dans le projet pédagogique de l'école du Roc nantais en leur mettant à disposition les terrains de la Prade et si nécessaire les terrains du verger.

Il précise que l'école n'a, à ce jour, pas demandé la participation financière de la commune. Si besoin nous délibérerons ultérieurement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 31 mai 2024

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



07 JUIN 2024

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

07 JUIN 2024